

JURISPRUDENCE EN MATIÈRE D'URBANISME COMMERCIAL DOCUMENTS D'URBANISME

Moyens soulevés	Juridiction/n° de la requête/Requérant	Date de la décision
Preuves de la publicité de la délibération qui approuve le SCoT, sa modification ou sa révision on apportée. Dès lors, il n'est pas établi que le schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise soit devenu exécutoire et que, par conséquent, il ait valeur de SCoT au sens de l'article L. 122-18 du code de l'urbanisme Les orientations du schéma de développement commercial de la Gironde n'ont pas de valeur contraignante	CAA Bordeaux 10BX00645-10BX01906-SAS INTERMARCHE MEYRON	28/04/2011
Le projet est incompatible avec les prescriptions du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise approuvé le 26 septembre 2001 et qui tient lieu de SCoT	CE 332642-SCI LE PARC ALFRED DANEY	09/05/2011
Les orientations du SDC sont dépourvues de valeur contraignante	CE 334347-ASSOCIATION ETF DES BOUCHES DU RHONE CE 333387- ASSOCIATION ETF DE LA NIEVRE	09/05/2011 09/05/2011
Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Nevers, qui a valeur de SCoT, prévoit la requalification de l'entrée nord et de la traversée urbaine de la commune de Varennes-Vauzelles et la rénovation des structures commerciales et artisanales du pays. La rénovation des structures commerciales et artisanales existantes n'est pas incompatible avec l'autorisation de nouvelles surfaces commerciales	CE 337926-COMMUNE DE SAINT-ELOI	19/07/2011
La circonstance que le permis de construire a été délivré avant l'autorisation d'exploitation commerciale est sans influence sur la légalité de la décision attaquée	CE 338212-SOCIETE WALDIJO	14/11/2011

DTA : pour mémoire, voir CE, 24 janvier 2008, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NICE COTE D'AZUR, requête n°29925 6